

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - BORDEAUX - Aménagement de quais rive gauche de la Garonne -

- Séquence 2, 3, 4 et 5 - Fabrication, assemblage et pose d'un garde corps**
- Marché 04 154 U - Avenant n°1 - Autorisation de si gner**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des quais rive gauche de la Garonne à Bordeaux, adoptée par délibération n°2001/0491 du Conseil de Communauté en sa séance du 28 mai 2001, notre établissement public a confié la fabrication, l'assemblage et la pose d'un garde corps pour les séquences 2, 3, 4 et 5 des quais rive gauche de la Garonne à :

- **La société SINEU GRAFF** représentée par Monsieur SCHALLER Vincent, agissant au nom et pour le compte de la société ayant le siège social à Rue des Vosges, 67 230 KOGENHEIM, inscrite au registre du commerce de Strasbourg sous le numéro 71 B 52, **titulaire du marché de Fabrication, assemblage et pose d'un garde corps – 04 154 U** signé le 6 Août 2004 et notifié le 23 août 2004,

La Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché prévoit la révision des prix au moyen de différents indices reflétant les coûts des prestations concernées. Depuis lors, la Direction générale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes (DGCCRF), par souci de simplification, a supprimé le calcul de certains de ces index, qu'elle remplace par d'autres index ou identifiant, désormais calculés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Ainsi :

- l'index PSD A a été supprimé à compter de sa valeur de juillet 2004. Par communiqué conjoint de la DGCCRF et l'INSEE, publié au BOCCRF du 15 juin 2004, un modèle de remplacement de cet index est proposé. Pour faciliter l'utilisation de ce modèle de calcul, le Moniteur des travaux Publics a élaboré un index lui correspondant codifié **FSD 1** : Frais et Services Divers – modèle de référence n°1 – base 10 0 – en juillet 2004.
- l'index LMA « Petit profilé Laminé à chaud » a été supprimé par la DGCCRF à compter de sa valeur de décembre 2003. La Commission consultative des indices des prix des matières (COCIM) a proposé comme référent de substitution possible l'indice de prix industriel de l'INSEE « profilé en aciers non alliés de qualité – Identifiant 271032 ».

Cependant, l'index de remplacement FSD 1 n'existant pas pour le mois de référence des prix du marché, un coefficient de raccordement des séries doit être utilisé pour prolonger les valeurs du coefficient PSDA.

En application des dispositions des articles L.21-21.12 et L.21-21.13 du C.G.T.C, les dossiers relatifs à la passation des avenants sont tenus à la disposition des élus communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage).

Il conviendrait donc de passer un avenant au marché 04 154 U pour contractualiser les modifications qui permettent le calcul des révisions des prix.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°1 du marché 04 154 U – Fabrication, Assemblage et Pose d'un garde corps pour les séquences 2, 3, 4 et 5,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
18 OCTOBRE 2005

M. SERGE LAMAISON

